



Penthelaz, le 12 juin 2023

Conseil communal Penthelaz

Procès-verbal N°VIII

Séance du Conseil Communal du 12 juin 2023

Composition du bureau

Monsieur Pierre Aubry, Président
Mme Dolores Antonino, M. Daniel Blanc, scrutateur
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 19h30 en la grande salle du centre communal du Verger

* * *

Monsieur Pierre Aubry, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, à Monsieur le syndic, Madame la municipale, Messieurs les municipaux, aux conseillères et conseillers, à la presse ainsi qu'au public présent.

Opérations préliminaires

a) Appel

Membres 36 présents ; 8 excusés ; 2 absents ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 avril 2023, la lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

Il n'y a pas de question. Le procès-verbal est passé au vote et accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil

✓ Le conseil a reçu la lettre de démission de M. Noé Traini, membre du GIP qui quitte la commune.

e) Communications de la Municipalité

M. Didier Chapuis, syndic

Plan d'affectation communal

La mise à l'enquête publique du plan d'affectation communal est prévue du 25 août au 25 septembre prochain. Une séance d'information à la population a été fixée au mardi 29 août à 20h00.

Réponse à l'interpellation « pour une planification des antennes 5G dans notre commune »

En réponse à l'interpellation déposée par Mme Sylvie Aubert lors de la dernière séance du conseil, voici les réponses de la Municipalité.

En préambule il est important de relever les faits et les situations existantes en ce qui concerne les antennes 5 G. A noter qu'il existe deux versions d'antennes 5G, une normale dite parfois « light » et une adaptative dite parfois « plus ». La normale est dispensée d'enquête publique, car elle fonctionne avec les infrastructures existantes. Cependant l'installation ou la modification d'une antenne normale en adaptative nécessite une enquête publique.

Selon le portail de la confédération, les lieux d'implantations pour les antennes 3,4 et 5 G qui ont l'autorisation de diffusion sont aux nombres de deux sur le territoire communal. Une antenne vers le tennis et deux antennes sur les silos des grands moulins. Sur ces derniers, il y a une antenne 5 G Swisscom version normale et une deuxième antenne avec la technologie adaptative pour Swisscom et Salt, mais pas pour Sunrise.

PV Conseil Communal séance du 12 juin 2023

Ce portail relève aussi un emplacement sur le bâtiment de la protection civile de Gollion, un emplacement sur le territoire de Bournens vers le pont sur l'autoroute au sud du village et trois sites dans la commune de Cossonay-Ville. Une visualisation de ces emplacements est jointe à cette réponse de même que leur rayonnement.

En mars dernier le tribunal fédéral a rejeté le recours d'opposants au déploiement d'une installation de téléphonie 5 G à Steffisburg.

La société Swisscom va investir un peu plus de 3 millions de francs sur la commune de Penthaz pour de nouvelles connexions valorisant encore plus la fibre optique. Le début des démarches auprès des propriétaires est prévu à l'automne de cette année 2023. Ceci concerne plus de 2000 logements. A noter que la fibre optique ne remplace pas la fonction des antennes 5G, leurs développements sont parallèles et complémentaires.

La mise à l'enquête publique concernant l'installation d'une antenne 5G sur le bâtiment en Verney 2 a suscité 127 oppositions individuelles et 8 collectives. 3 oppositions nous sont parvenues hors délai et ne sont de ce fait pas recevables.

La municipalité n'a pas les compétences ni le bagage scientifique pour dire si le rayonnement de ces antennes est néfaste ou non. Cette question concerne le droit supérieur, à savoir au niveau du Canton et de la Confédération.

Le nombre important d'oppositions lors de cette mise à l'enquête fait entendre à la Municipalité la préoccupation de la population sur ce sujet très sensible. C'est pourquoi la Municipalité va demander aux opérateurs de trouver le site le plus adéquat permettant de regrouper toutes les antennes. Ce sera à l'opérateur d'apporter la preuve du besoin et que le site envisagé est le plus approprié pour ces futures installations.

Réponses aux questions de l'interpellation :

1. Dans quelle mesure serait-il possible de réaliser une planification du déploiement des antennes de communication mobile, en particulier de technologie 5G, sur le territoire de la commune ?

Regroupement des installations sur un site adéquat.

2. Dans quel règlement cette planification pourrait-elle être réalisée ?

Il n'est pas prévu d'introduire un article de règlement, la procédure de mise à l'enquête est, de notre point de vue, suffisante.

3. La Municipalité pourrait-elle définir les zones où l'installation des antennes 5G devrait être interdite, soumise à conditions ou autorisée ?

Il n'est pas prévu de définir des zones interdites de 5G, soumises à conditions ou autorisées. Les autorisations CAMAC tiennent compte de l'environnement concerné.

En conclusion, la municipalité prendra sa décision sur la délivrance ou non-délivrance du permis de construction après avoir reçu en retour la synthèse CAMAC et une fois transmis la communication au Conseil communal de ses réponses à l'interpellation.

La parole est donnée au Conseil.

✓ M. François Bachmann : demande si la réponse est bien un refus de faire une planification communale en se reposant sur la CAMAC et espérant qu'elle tienne compte des EMS, des écoles, etc.

M. Didier Chapuis répond que le souhait de la municipalité et la réponse à la question 1 de l'interpellation c'est à dire un regroupement des installations sur un site adéquat qui soit accepté par la plupart des citoyens. La mise à l'enquête sera suffisante et la CAMAC se prononcera à ce moment.

M. François Bachmann : rappelle que le souhait de l'interpellation était d'avoir un plan de la commune avec les zones où la 5G est acceptée, des zones où elle n'est pas acceptée et des zones qui sont discutées au coup par coup.

M. Didier Chapuis répond que la municipalité n'a pas l'intention d'établir un tel plan. Les opérateurs devront argumenter le choix de leur emplacement et apporter la preuve du besoin. M. Didier Chapuis rappelle que l'antenne située sur les grands moulins, implantée il y a un an n'avait suscité aucune opposition. Ce qui laisse à penser que le site en lui-même pose peu de préoccupations pour les citoyens du village.

M. Pierre Aubry rappelle que le conseil peut demander une résolution de son interpellation lors du prochain Conseil. La procédure s'arrête là pour ce soir.

Il n'y a plus de question.

PV Conseil Communal séance du 12 juin 2023

M. Jauner Yves, municipal

ASIVenoge

Les comptes de 2022 de l'ASIVenoge ont été acceptés lors de l'AG du 30 mars 2023. Le coût de l'élève 2022 se monte à CHF 4'666.83. Il se montait au budget 2022 à CHF 4'565.68.

Suite à l'adjudication de l'appel d'offres en procédure ouverte publiée en octobre 2022, une entreprise a fait recours à la décision de l'autorité intimée respectivement sur le choix de l'entreprise répondant aux critères d'adjudication. Un délai au 12 juin a été accordé par le juge au recourant pour déposer un mémoire complémentaire. Ce délai ne pourra pas être prolongé.

Les travaux ont commencé le 5 juin sur la villa et derrière le collège. Les fouilles archéologiques vont commencer le 12 juin, côté école et le 20 juin côté administration (villa). La démolition de la villa devra être terminée pour le 19 juin. Le début des travaux pour les sondes géothermiques commencera dès le 10 juillet. Le montage de la grue sera prévu durant les vacances scolaires.

ASICOPE

Les comptes 2022 de l'Asicope ont été acceptés lors de l'AG du 28 mars 2023.

Le coût de l'élève 2022 se monte à CHF 4'225.34. Il se montait au budget 2022 à CHF 5'174.38.

SDIS Venoge

Les comptes 2022 du SDIS Venoge ont été acceptés lors de l'AG du 25 avril 2023.

Le prix par habitant, comptes 2022 est de CHF 29.21 alors que le prix par habitant au budget 2022 est de CHF 27,93. L'augmentation du coût habitant de CHF 1.27 par rapport au budget est essentiellement liée à la canicule de l'été ainsi que la sécheresse persistante qui a engendré une diminution des revenus.

Ajerco

Les comptes 2022 de l'Ajerco ont été acceptés lors de l'AG du 27 avril 2023. Le coût de l'accueil préscolaire et familial à charge des communes pour l'année 2022 s'élève à CHF 3'070'931.31 (CHF 3'802'260.00 au budget).

Au montant du préscolaire et du familial s'ajoute le 10% de l'excédent de charges des structures parascolaires réparti sur l'ensemble des communes du réseau (CHF 130'107.81) ainsi que le 90% de ce même excédent réparti uniquement par îlot concerné (CHF 1'195'003.88). Soit un total de CHF 1'325'111.69 à mettre en comparaison avec CHF 1'641'800.00 au budget.

Pour Penthalaz nous avons un retour de CHF 101'578.10 sur les CHF 509'926.30 prévu au budget 2022.

Aspic

Les comptes de 2022 de l'Aspic ont été acceptés lors de l'AG du 2 mai 2023. Le résultat de l'exercice 2022 nous donne une perte de CHF 89'059.03 alors que le budget 2022 prévoyait une perte de CHF 90'500.00.

La parole est donnée au Conseil.

✓ M. Philippe Gacond remercie le CODIR de l'ASIVenoge pour les informations parues dans le cancanier concernant les travaux et demande si les autres communes ont été également informées des futurs problèmes liés à la circulation.

M. Yves Jauner répond qu'un lien a été créé sur le site de l'ASIVenoge sur les constructions. Les 6 communes membres ont été informées afin qu'elles puissent relayer l'information sur leur propre site internet. Les parents ont également reçu cette information.

Il n'y a plus de question.

Mme Valérie Codina Cervellin, municipale

MCH2

Les premières réflexions concernant le passage à MCH2 ont débuté. Pour rappel, MCH2 est le Modèle Comptable Harmonisé 2^e génération. La confédération l'a mis en place en 2007 déjà et les cantons ont débuté leur passage à cette nouvelle norme dès 2010. Le canton de Vaud est le dernier canton à faire passer ses communes (au plus tard pour 2027).

Au niveau de Penthalaz, les premiers travaux ont débuté afin de respecter un passage en 2025 (et donc budget à préparer en 2024 déjà). Pour cela, notre boursier a participé à une 1^{re} formation et en suivra d'autres encore tout au long du processus.

Si le plan comptable MCH2 se veut plus détaillé et harmonisé, cette transformation aura quelques conséquences pour nos comptes et leur lecture. Il s'agit maintenant, pour la bourse, d'effectuer un travail de correspondance entre notre actuel plan comptable et le futur plan, de définir l'avenir de nos fonds de réserve et de prévoir des formations en interne pour faire comprendre les nouveaux mécanismes que la norme MCH2 va induire.

2023 sera donc une année de réflexion, d'épuration et de préparation à la migration.

ARASPE

Un nouveau délai pour le retour des commissions étudiant les nouveaux statuts a été donné au 30.09.2023.

PV Conseil Communal séance du 12 juin 2023

Perséides

Un petit rappel concernant la nuit du 12 au 13 août 2023 : ce sera la nuit des Perséides. A cette occasion, les lumières resteront éteintes.

Réponse à la question de M. Gacond concernant le fichier du plan de continuité (PRU)

Pour faire suite à la demande de M. Gacond lors du dernier conseil concernant l'obtention du document relatif au plan de continuité en lien avec le PRU, et après consultation de la préfecture, la réponse est négative. Ce document ne peut pas être remis, car il n'est pas terminé. C'est un document de travail interne à la commune.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

M. Daniel Rochat, municipal

Camping : en date du 15 mai, nous avons convoqué la commission réfection du restaurant et camping, ainsi que la commission des finances pour leur présenter une vue d'ensemble de l'aménagement éventuel des lieux. Suite aux discussions et retours positifs des membres présents et pour aller de l'avant, une présentation publique sera certainement organisée dès cet automne, la date n'est pas encore fixée

Verger : merci à ceux qui se déplacent à vélo, de ne pas les parquer dans le hall du Verger. Ce n'est pas un parking. Merci de laisser vos vélos ou trottinettes à l'extérieur de façon à montrer l'exemple aux autres usagers du site.

Travaux

La réfection du mur de la place de jeux sera terminée cette semaine.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

M. Christian Martinetti, municipal

Passerelle située au bas du chemin de Valrose : Elle sera fermée pour travaux le lundi 4 septembre 2023 pour rénovation du revêtement trop glissant en cas de pluie. Les travaux sont à la charge de l'entreprise Planzer

Travaux remplacement des mâts et projecteurs du terrain foot : Les travaux ont débuté ce jour et devraient être terminés fin juillet.

La parole est donnée au Conseil.

✓ **M. Philippe Gacond** : demande si la municipalité a une vue sur les vidanges des piscines zodiacales, M. Gacond a assisté à une vidange d'une de ces piscines. La couleur de l'eau était étrange, jaune, verte. Avons-nous un garde-fou pour contrôler ces vidanges, y a-t-il des contrôles ?

M. Christian Martinetti ne peut pas répondre. M. Martinetti connaît deux types de piscines avec une canalisation qui va aux eaux claires et une aux eaux usées. Il ne connaît pas le règlement des piscines démontables. M. Martinetti va se renseigner et répondra au prochain conseil.

Il n'y a plus de question.

M. Pierre Aubry, Président, propose de passer à l'ordre du jour tel qu'il vous a été présenté.

1. Assermentations
2. Préavis municipal n° 2023-22 – Comptes 2022
3. Préavis municipal n° 2023-21 – Demande de crédit complémentaire au budget 2023 pour l'achat d'un véhicule lourd en remplacement du Reform
4. Préavis municipal n°2023-23 – Crédit complémentaire pour ouverture temporaire d'un accueil pour enfant (UAPE)
5. Postulat de M. Philippe Gacond demandant la mise en œuvre du Plan énergie et climat communal (PECC) à Penthalaz
6. Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2023-2024
7. Election de la commission de gestion pour l'année 2023-2024
8. Election de la commission des finances pour l'année 2023-2024
9. Nomination/Dissolution de commissions
10. Propositions et remarques individuelles
11. Communications du Président

PV Conseil Communal séance du 12 juin 2023

1. Assermentations

- ✓ En remplacement de M. Nicolas Meylan, le GSVS présente M. Maxime Aubert, 21 ans. Membre très actif des jeunes verts il est également membre du comité de l'association "Demain Penthalaz". Il étudie l'archéologie et l'histoire à l'Université de Lausanne.
- ✓ En remplacement de M. Noé Traini, le GIP présente M. Mathieu Grandchamp, 20 ans. Passionné de sport pratiquant le tennis, Mathieu étudie les Sciences politiques à l'université de Lausanne.

Les deux candidats sont assermentés par le Président, M. Pierre Aubry.

Nous sommes 38 pour les votations.

2. Préavis municipal n° 2023-22 – comptes 2022

M. Daniel Traini nous lit le rapport de la commission de gestion chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil :

- ✓ Mme Sylvette Grandchamp revient sur le sujet de la patinoire qui a été étudié par la commission de gestion. La patinoire a été achetée en 2011 pour un montant de CHF 250'000 amortie en 2015 avec à l'époque du préavis une estimation des coûts d'exploitation à CHF 64'000 par an. A ce jour, les coûts se montent à CHF 83'000 avec une diminution importante de la fréquentation. Le contrat d'entretien (montage, démontage, stockage) de la patinoire est renouvelé tacitement d'année en année par la Pati. Le coût de ce travail a passé de CHF 37'000 à CHF 53'000. La municipalité s'est-elle fixé une limite quant au coût d'exploitation de cette patinoire ? Faut-il persévérer ? Proposer d'autres activités sportives ? La plaine est-elle adaptée à une patinoire sur le plan écologique ?

M. Didier Chappuis relève qu'il y a bien une augmentation des coûts si l'on regarde les comptes de 2019. En 2020 et 2021, le covid fausse les chiffres en raison de rabais octroyés. M. Chappuis souligne que dans les coûts 2022 il y a une augmentation du coût du personnel en raison du remplacement du tenancier malade, le remboursement de l'assurance figure sur un autre compte.

Un calcul du coût par habitant pour le déficit se monte : pour le foot à CHF 26.57/habitant en 2022 et CHF 31.94/habitant pour 2021. Pour la patinoire, déficit de CHF 26.-/habitant pour 2022. Ce qui revient quasiment au même. Le déficit de la piscine se monte à CHF 70.61/habitant pour 2022. M. Chappuis estime que la question peut se poser à terme. La municipalité prévoit cet hiver de déplacer la patinoire vers la piscine. Un montant a été mis au budget de cette année à cet effet. Que peut-on mettre sur le site de la piscine l'hiver pour animer ce site ? Il faudra en débattre aussi lors de la présentation publique sur le site de la piscine.

Il n'y a plus de question. Le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthalaz,

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2023-22, ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2022 se soldant par un excédent de revenus de CHF 1'467'801.63 avant l'écriture finale ci-dessous et après attributions obligatoires aux fonds de réserve ;
2. D'autoriser selon le détail figurant dans les comptes :
 - Les attributions aux fonds suivants :

▪	9.281.170	Camping et piscine	CHF	400'000.—
▪	9.281.431	Renouvellement véhicules	CHF	55'000.—
▪	9.282.100	Administration générale	CHF	87'000.—
▪	9.282.430	Travaux futurs	CHF	100'000.—
 - Les amortissements suivants :

▪	9.143.01.33	Réfection pavillon Tennis Club	CHF	65'250.—
▪	9.143.01.36	Rénovation piscine	CHF	75'200.—
▪	9.143.01.42	Transform. et rénov. Plan-Bois	CHF	650'000.—
▪	9.170.14	Etude réaménagement du camping	CHF	34'679.40
3. De virer l'excédent de revenus de CHF 672.23 au compte Capital ;
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

PV Conseil Communal séance du 12 juin 2023

3. Préavis municipal n° 2023-21 – Demande de crédit complémentaire au budget 2023 pour l'achat d'un véhicule lourd en remplacement du Reform.

M. Michel Turin nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil. Il n'y a pas de question.

Le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2023-21, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 286'000.- sur le poste « routes », compte 430.311 pour l'achat d'un véhicule lourd en remplacement du Reform ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 260'000.-- au maximum (solde après la reprise de l'ancien véhicule), sur le « Fonds renouvellement véhicules », compte 9.281.431 ;
3. D'intégrer au budget 2023 la recette complémentaire de CHF 26'000.- sur le compte 430.436 pour la reprise de l'ancien véhicule ;
4. De financer cet investissement par la trésorerie courante

Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Préavis municipal n° 2023-23 – Crédit complémentaire pour ouverture temporaire d'un accueil pour enfant (UAPE)

M. Pierre Soro nous lit le rapport de la commission des finances chargée de l'étude de cet objet.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ M. Michel Collet informe qu'à la fin des années 80 et 90 un groupe de parents se sont investis pour ouvrir une crèche-garderie régionale durant 4 ans. Le projet a avorté en raison d'un financement insuffisant. Des avancées spectaculaires ont eu lieu même si l'offre est lacunaire.

Il est noté dans le préavis qu'il n'y a pas d'impact sur le développement durable.

M. Collet estime que si l'on approfondit le projet sur l'aspect du développement durable, on constate que ce n'est pas tout à fait vrai bien que sur le plan du premier pilier, la planète, l'impact est négligeable. Sur le plan humain, les liens sociaux des discussions entre les parents et la municipalité et l'aide apportée n'ont pas de prix et facilitent l'égalité homme/femme. Sur le plan économique du 3^e pilier du développement durable, la création d'emplois sur la commune est à relever. Il affirme donc que cette réalisation a bien un impact sur le développement durable.

M. Didier Chapuis répond qu'il aurait pu aussi citer l'un des 7 objectifs de l'agenda 2030 dont la commune fait partie particulièrement l'article 3 « assurer une vie saine et promouvoir le bien être pour tous à tous les âges ». M. le syndic se dit heureux de faire du développement durable en oubliant de le mentionner.

- ✓ M. Jaime Reina demande comment la planification est faite pour l'offre des places en garderie. L'ouverture de la garderie prévue en 2026 sera-t-elle suffisante ?

M. Yves Jauner répond que ceci dépend de l'AJERCO qui a défini les besoins du bas de la Venoge (Penthaz, Daillens). Avec la surface mise à disposition, il n'y a que 36 places possibles pour la nouvelle garderie de 2026. La planification est difficile. Une étude avec Microgis va débiter pour les années 2025 à 2035. On saura en 2026 si les estimations actuelles étaient bonnes.

Il n'y a plus de questions.

Le Président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthaz,

Vu le préavis No 2023-23, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 39'500.- pour la mise en place d'une UAPE temporaire, selon le détail ci-dessous ;

PV Conseil Communal séance du 12 juin 2023

715.301.10	Traitement personnel fixe	CHF 8'700.-
715.301.11	Traitement personnel d'exploitation	CHF 900.-
715.301.2	Traitement personnel auxiliaire	CHF 13'900.-
715.303	Assurances sociales	CHF 2'100.-
715.304	Caisse de pensions	CHF 1'100.-
715.305	Ass. accid. & maladie	CHF 300.-
715.311	Achat de mob., mat., et machine	CHF 10'000.-
715.309.3	Imput. int. eau, énergie & comb.	CHF 200.-
715.390.40	Imput. int. Loyer	CHF 2'300.-

- D'intégrer au budget 2023 la recette complémentaire de CHF 13'500.-, sur le compte « 715.433 – Participation des parents » ;
- De financer le solde par la trésorerie courante.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Postulat de M. Philippe Gacond demandant la mise en œuvre du Plan énergie et climat communal (PECC) à Penthalaz

M. Pierre Aubry, président rappelle comment se traite un postulat.

Le postulat étant recevable devant le conseil, M. Philippe Gacond nous en donne lecture.

La parole est donnée à la Municipalité.

- ✓ Mme Valérie Codina Cervellin répond que la municipalité a entendu le postulat de M. Gacond. La municipalité n'a pas attendu pour se positionner sur cette question et en a informé la commission « Développement durable » ainsi que l'Association « Demain Penthalaz » lors de séance du 17.1.2023. Au nom de la municipalité, Mme Codina Cervellin invite le conseil à refuser ce postulat.
- ✓ M. Pierre Aubry, président du conseil prend la parole. Il adhère à ce postulat et estime qu'il est d'une grande importance pour notre commune d'avoir une réflexion de fond sur ses responsabilités en matière énergétique et climatique. Il estime que ce postulat doit être pris en considération et renvoyé à la municipalité dans un délai d'une année pour rédiger un rapport.

La parole est donnée au Conseil.

- ✓ Mme Christiane Chevalier regrette que l'on doive parler de ce postulat avant les votations du week-end. Les deux oui se profilent à l'horizon ce qui sera un grand pas en avant. Elle s'inquiète du coût que va engendrer ce plan climat en formations, en personnel et en temps. Mme Chevalier estime que la commune s'engage déjà beaucoup elle refusera donc ce postulat.
- ✓ Mme Sylvette Grandchamp informe qu'elle ne soutiendra pas ce postulat estimant qu'il est trop contraignant pour la municipalité, le conseil et la population. Mme Grandchamp ayant pris connaissance de l'état des lieux fait sur la commune de La Sarraz dans le cadre de son PEEC estime qu'il est intéressant, mais que l'ensemble des directives et lignes de conduite se trouvent déjà dans des documents édités par le Canton et la Confédération. Mme Grandchamp estime que la commune de Penthalaz avec sa commission de durabilité, l'association « Demain Penthalaz » et la municipalité a tous les outils et les connaissances pour diminuer son bilan carbone sans devoir être gouvernée par le canton. Mme Grandchamp ressent dans le postulat de M. Gacond le désir d'être actif pour le climat tout en transmettant « la patate chaude » à la municipalité.
- ✓ François Bachmann aimerait que l'on revienne sur la manière de traiter le postulat vu que les discussions s'animent. Il aimerait que l'on revienne sur les options d'un traitement de postulat.
M. Pierre Aubry rappelle les trois possibilités : 1. Refuser le postulat 2. Voter le renvoi du postulat à l'examen d'une commission si un cinquième des membres le souhaite, commission qui sera nommée par le Conseil. 3. La commission se réunit, revient au prochain conseil avec une prise de position sur le postulat à savoir si on demande à la municipalité de le traiter ou pas.
M. François Bachmann demande si une commission existante peut traiter ce projet.
M. Pierre Aubry répond que si les deux Présidents de groupes s'entendent, il n'y a pas de problème.
- ✓ M. Soltan Hosseini Mohamad demande dans quel ordre sera traité le postulat.
M. Pierre Aubry répond qu'en 1, on se prononce sur l'acceptation ou non du postulat. Si oui, en 2 on se prononce sur le traitement du postulat immédiatement ou si on nomme une commission avec le soutien d'un cinquième des membres.
- ✓ M. Daniel Traini se demande si la commune a déjà entrepris des démarches dans ce sens avec la commission ad hoc ? Il lui semble que plusieurs petits groupes travaillent de leur côté. M. Traini se demande si finalement ceci ne satisfait pas déjà à tout le monde.

PV Conseil Communal séance du 12 juin 2023

- ✓ Mme Codina Cervellin rappelle qu'elle a rencontré la commission de développement durable et l'association « Demain Penthaz » avec une présentation des rôles et responsabilités de chacun. La municipalité a présenté ce qu'elle attendait de chacun et à partir de là se tient à disposition pour des propositions.
- ✓ Philippe Gacond répond que ce qui est important dans ce postulat c'est un fil rouge, une manière de faire, une méthodologie. Il aimerait que l'on suive ce fil rouge qui sera certainement confirmé par les votations et ceci dans le but d'atteindre l'objectif cantonal. Si on décide que la commission durabilité prend le relais dans ce dossier, il n'y voit aucun inconvénient. Ce qui l'importe c'est la structure.
M. Pierre Aubry rappelle que le postulat peut être retiré. M. Philippe Gacond confirme qu'il le maintient.
- ✓ M. Pierre Soro se pose la question pourquoi l'opposition est si catégorique. A son avis, les associations qui viennent vers la municipalité doivent avoir un cadre et c'est à la municipalité d'orienter les différentes associations vers les actions qu'elles vont mener. Il estime que ce n'est pas à l'association « Demain Penthaz » de définir les actions à entreprendre sur le plan climat. Il estime que c'est à la municipalité de donner la vision et aux autres de s'aligner.
- ✓ M. Jaime Reina se demande si l'association « Demain Penthaz » et la commission développement durable pourraient utiliser le document cantonal comme base de travail sans s'engager dans le PEEC.
- ✓ Mme Valérie Codina Cervellin revient sur l'intervention de M. Soro. La municipalité lors de sa séance du 17 janvier avec la commission développement durable et l'association « Demain Penthaz » a proposé que la municipalité se concentre majoritairement sur les domaines de la biodiversité, la santé, l'énergie et la gestion des eaux. Ceci a été validé lors d'une séance de février 2022 donc depuis plus d'un an. Les axes ont été définis et proposés.
- ✓ Mme Sylvette Grandchamp rappelle que sur le choix des 10 propositions qui doivent être suivies dans le PEEC tout est décrit dans les documents du canton, elle rappelle que les conclusions des 39 pages du rapport sur la commune de La Sarraz se basent sur les directives connues du canton. Elle ajoute que plusieurs points sont déjà remplis par les actions entreprises par la municipalité et par l'association « Demain Penthaz » et estime que cette gouvernance cantonale n'est pas nécessaire. Elle rejoint donc l'avis de M. Jaime Reina.
- ✓ M. François Bachmann aimerait calmer le débat. La réponse à un postulat est un rapport de la municipalité sur le sujet. La formulation du postulat de M. Gacond prête peut-être à confusion puisqu'il demande d'entreprendre des démarches, alors que la municipalité doit uniquement répondre par un rapport. La municipalité peut choisir d'agir ou pas. Sa seule obligation est un rapport. M. Bachmann aimerait bien avoir une vue d'ensemble de ce qui est fait. Il est favorable à entrer en matière avec ce postulat afin d'avoir un rapport, un état des lieux. Ceci ne demande pas d'accepter le PEEC.
- ✓ M. Michel Collet précise qu'il est évident que le rapport PEEC de la commune de La Sarraz soit basé sur les documents du canton puisque le but de la mise en place des plans climat communaux et la mise en place sur le terrain de ce qui est cité dans ces rapports. M. Collet estime que c'est à la municipalité d'agir en premier. Il est souvent reproché au Conseil de faire de la cogestion. Etant membre de la commission durabilité, il attend de la municipalité qu'elle adresse des préavis au conseil concernant le développement durable, ce qui n'a pas été le cas depuis le début de la législature. Il regrette un manque de clarté dans ce qui se fait.
M. Collet s'est rendu à une séance à Aigle où il déplore avoir été le seul à ne pas être municipal ou responsable du développement durable d'une commune. Il a entendu des échanges des débats sur le PEEC, sur les taxes pour l'électricité. Notre règlement sur les taxes n'est que très peu employé. M. Collet désire que le postulat de M. Gacond soit renvoyé à la commission durabilité existante afin qu'elle puisse en parler avec la municipalité. M. Collet estime que les votations de juin ne vont pas faire bouger les choses. Les petites actions des diverses associations sont louables, mais il estime que c'est à la municipalité de gouverner la commune.
- ✓ M. Pierre Zurbrugg revient sur la séance du mois de janvier de la municipalité, la commission de développement durable et l'association « Demain Penthaz ». Il a ressenti que la municipalité désire s'appuyer sur la commission et l'association. La première question est que peut-on améliorer puis comment mettre en œuvre ces idées ? L'association « Demain Penthaz » se voulait plutôt citoyenne qui porte sur des actions qui sortent de la politique. L'association ne va pas régler les choses comme l'éclairage, la rénovation d'un bâtiment, etc. qui sont du domaine public.
La municipalité a demandé à la commission développement durable de venir avec des idées ce qui a en partie été fait. Il n'y a pas eu de « moteur » pour organiser des séances, pour amorcer des sujets les deux parties sont un peu attentistes.
M. Zurbrugg estime que ce PEEC est peut-être une grosse machine dont nous n'avons pas forcément besoin, des petites actions pourraient déjà être débutées.
- ✓ M. Henri-Robert Borgeaud estime que l'urgence climatique nécessite un engagement plus fort. Il ne sait pas si le postulat est un bon plan, mais c'est un calendrier d'actions que la municipalité s'impose par rapport à cet enjeu urgent.

PV Conseil Communal séance du 12 juin 2023

- ✓ M. Pierre Aubry rappelle les différents droits mis à disposition des conseillers et trouve dommage le peu d'interventions des conseillers par rapport à leurs compétences et leurs droits. Ceci n'a rien à voir avec le postulat de ce jour c'est un petit aparté.
- ✓ M. Daniel Traini a repris le règlement du conseil et rappelle qu'effectivement le postulat n'est pas contraignant. Il demande si ce dossier peut être repris par la commission énergie durable.
M. Pierre Aubry répond que cette question a déjà été posée et que c'est tout à fait possible.
- ✓ M. Philippe Gacond remercie M. Traini Daniel. Il serait favorable à ce que ce postulat soit traité par une commission ad'hoc
- ✓ M. Pierre Aubry rappelle que, si une commission est nommée, elle devra rédiger un rapport uniquement pour déterminer si le conseil désire que le postulat de M. Gacond soit adressé à la municipalité ou pas. La commission ne débattrait pas sur le fond du postulat.
- ✓ M. Pierre Zurbrugg aimerait que, si la commission développement durable se prononce sur le traitement de ce postulat, elle rencontre en premier lieu la municipalité pour discuter des garanties d'actions prévues par la municipalité pour le climat sans adhérer au PEEC qui est très contraignant.
- ✓ M. François Bachmann revient sur le rôle de la commission si on en nomme une. Cela voudrait dire que le conseil ne sait pas s'il doit entrer en matière ou pas dans ce cas présent. La commission ne traite rien sur le fond et sur les mesures à prendre. M. Bachmann est pour passer ce postulat afin de demander à la municipalité d'écrire tout ce qui a été dit et fait à ce jour en faveur du climat dans un rapport.

M. Pierre Aubry passe au vote : les conseillères et conseillers qui désirent entrer en matière dans le postulat de M. Philippe Gacond sont priés de la faire en levant la main.

Résultat des votes : Oui 20 - Non 15 - Abstentions 2

M. le Président demande à l'assemblée si elle désire une entrée en matière immédiate du postulat ou un renvoi à une commission. Si vous dites oui vous demander à la municipalité le traitement immédiat, si vous dites non, vous êtes pour le renvoi à une commission.

Résultat des votes : Oui : 9 - Non 26 - Abstentions 2

Le postulat est renvoyé à la commission qui sera élue au point suivant

6. Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2023-2024

Présidente : Mme Christiane Chevalier

Vice-Présidente : Mme Aurora Teixeira de Sa

2^e Vice-Présidente : poste vacant

Scrutateur pour le GSVS : M. Daniel Blanc

Scrutateur pour le GIP : M. Nicolas Fleuret

Scrutateur suppléant pour le GSVS : M. Philippe Gacond

Scrutateur suppléant pour le GIP : Mme Dolorès Antonino

7. Election de la commission de gestion pour l'année 2023-2024

Pour le GIP : M. Daniel Traini, Mme Anne-Marie Dénéreaz, Mme Patrizia Ponti, M. Nicolas Borgeaud

Pour le GSVS : M. Pierre Aubry, M. Michel Collet, Mme Monteiro Rosario

8. Election de la commission des finances pour l'année 2023-2024

Pour le GIP : Mme Esther Martinetti, M. Claude Brocard, M. Michel Turin, M. Eric Joseph

Pour le GSVS : M. Marc-Eugène Viret, M. Henri-Robert Borgeaud, M. Pierre Soro

9. Nomination/Dissolution de commissions

Commission révision du règlement des taxis

Pour le GIP : M. Nicolas Fleuret, Mme Esther Martinetti, M. Jean-Luc Stoller, Mme Sylvie Aubert

Pour le GSVS : M. Pierre Aubry, Mme De Semira de Borchgrave, Mme Aurora Teixeira de Sa

Commission affiliation à une caisse de pension pour les membres d'une municipalité

Pour le GIP : M. Daniel Traini, Mme Sylvette Grandchamp, Mme Anne-Marie Dénéreaz, Mme Antonino Dolorès

Pour le GSVS : M. Funda Savci, M. Michel Collet, M. Philippe Gacond

PV Conseil Communal séance du 12 juin 2023

Commission de recours en matière d'impôts :

En remplacement de M. Nicolas Meylan, démissionnaire, le GSVS présente **Mme Sahingöz Yilmaz Figen.**

Commission d'urbanisme :

En remplacement de Mme Dominique Von des Muhll, démissionnaire, le GSVS présente **M. Maxime Aubert.**

Commission Modification règlement de police :

En remplacement de Mme Christiane Chevalier, prenant la Présidence du Conseil, le GIP propose

M. Jean-Luc Stoller.

Commission ARASP :

En remplacement de M. Noé Traini, démissionnaire, le GIP présente **M. Mathieu Grandchamp**

Commission pour l'examen de la prise en considération du postulat de M. Philippe Gacond et le renvoi éventuel à la municipalité

Pour le GSVS : M. Michel Collet, M. Pierre Zurbrugg, M. Mathieu Schopfer

Pour le GIP : M. Nicolas Fleuret, M. Nicolas Chevalier, Mme Sylvie Aubert, Mme Sylvie Clavel

- ✓ M. Pierre Zurbrugg demande s'il s'agit de la commission développement durable vu que les membres sont les mêmes ou est-ce une nouvelle commission ?
M. Pierre Aubry répond que ce sont les mêmes membres que la commission développement durable, mais qu'elle va être dissoute une fois le sujet traité.
M. Pierre Zurbrugg estime que si c'est la commission développement durable qui statue sur ce postulat, elle portera un autre regard sur le dossier. Cela veut dire que la commission aura deux casquettes.
- ✓ M. Borgeaud Henri-Robert demande qui donne le mandat à la commission de traiter le postulat de M. Gacond.
- ✓ M. Pierre Aubry répond que c'est le conseil.
M. Henri-Robert Borgeaud précise donc que la commission qui traitera le postulat agira sous mandat du conseil alors que la commission développement durable agit sur mandat de la municipalité.
M. Pierre Aubry précise que la commission ne sera pas convoquée par la municipalité. La commission s'organisera elle-même pour présenter un rapport au Conseil.
- ✓ Mme Sylvette Grandchamp demande que la commission nomme directement son président qui s'occupera de convoquer sa commission.
- ✓ M. Pierre Zurbrugg refuse de prendre la présidence si cette commission n'est pas nommée Développement durable

Le président du conseil confirme que la commission pour la prise en compte du postulat de M. Philippe Gacond s'appellera : « Commission pour la prise en compte du postulat de M. Gacond » et c'est Mme Sylvie Aubert qui en sera présidente.

10. Propositions individuelles

- ✓ Philippe Gacond a été sollicité par des propriétaires de chiens afin de savoir si un terrain d'environ 1500 m², permettant aux chiens de s'ébattre, pourrait être aménagé sur le territoire de la commune.
- ✓ Mme Dolorès Antonino : souhaite informer le conseil que la commission ARASP s'est réunie sur demande de la municipalité. Un rapport final sera présenté à la municipalité puis un rapport sera établi pour le conseil.
- ✓ M. Nicolas Fleuret informe la remise au goût du jour du carnaval de Penthaz. Avec la création d'une page Facebook. Le prochain carnaval est agendé au 16 mars 2024. Un repas de soutien sera organisé en septembre.
- ✓ M. François Bachmann rapporte que le robidog du Cheminet empeste, il serait souhaitable qu'il soit vidé plus souvent.
Il demande également quelle suite va être donnée au test sur le vote électronique fait lors du dernier conseil.
Il est relevé dans le rapport de gestion les problèmes liés à l'éco point. Des mesures vont-elles être mises en place ?
M. Daniel Rochat répond qu'il faudrait mettre des gardiens et être derrière les citoyens. Les caméras sont présentes, mais il est difficile d'identifier les gens. Des gens viennent avec des voitures pleines vider leur coffre à l'éco point. Il ne s'agit pas forcément d'habitants de Penthaz. Les communes avoisinantes ont toutes fermé leur éco point.
M. Bachmann propose aux citoyens, s'ils ont des idées de les présenter à la municipalité afin de leur venir en aide. L'idée des badges est avancée.
M. Pierre Aubry répond pour le vote électronique qu'un sondage a été fait auprès des deux groupes et qu'il ne sera pas donné suite.
- ✓ Mme Sylvette Grandchamp demande à la municipalité si elle a prévu d'allouer un montant au budget 2024 pour l'entretien des chemins vicinaux.

PV Conseil Communal séance du 12 juin 2023

M. Christian Martinetti répond qu'un inventaire complet sera refait avec le service technique. Il pense qu'un montant est déjà prévu au budget 2023. Il confirme que les chemins vicinaux ont été laissés à l'abandon ses dernières années.

- ✓ M. Daniel Traini revient sur le lieu de l'organisation de nos conseils. Faut-il le maintenir dans cette grande salle où il fait froid l'hiver ? Le faire à la Maison de Ville ? Revenir dans la salle du premier étage avec l'achat de tables adaptées ? M. Traini a demandé une offre pour ces tables qu'il enverra à la municipalité pour une réflexion au prochain conseil avec notre future présidente.

M. Yves Jauner rappelle qu'une UAPE temporaire utilisera les locaux du 1^{er} étage et que beaucoup de manutentions et de travail pour le concierge seront nécessaires pour aménager la salle.

M. Traini apporte la précision que l'installation de la salle du verger nécessite de toute façon beaucoup de manutentions avec la mise en place de tables lourdes et que l'offre demandée propose des tables légères faciles et rapides à mettre en place.

- ✓ M. Didier Chapuis remercie le Conseil pour l'acceptation à l'unanimité des 3 préavis présentés ce soir. Concernant le postulat de M. Gacond, la municipalité va laisser la commission nommée travailler sur ce dossier.
- ✓ M. Michel Collet s'adresse à l'autorité délibérante de la commune, le Conseil. A la page 6 du cancanier se trouve un mot croisé. Au numéro 6 vertical, la question est : « quel nom porte l'autorité délibérante d'une commune ? » La seule réponse possible était « exécutif ». Simple erreur d'un ordinateur distrait ou tentative de coup d'État de notre municipalité ? M. Collet laisse l'assemblée juge ;)

5. Communications du Président

- ✓ Prochaines votations 18 juin 2023.
- ✓ Elections fédérales 22.10.2023.
- ✓ La prochaine séance du Conseil se déroulera le 9 octobre 2023.

M. le Président remercie le conseil pour les nombreux échanges lors des séances. Il remercie sa secrétaire, Mme Grandchamp pour son travail ainsi que Manu, huissier pour la préparation des salles et des apéros. Il invite le conseil à continuer à collaborer de manière franche et directe toujours avec le respect envers notre municipalité. Avec les projets à venir.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt le conseil à 22h14.

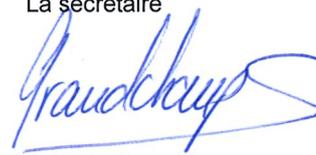
Le Président



Pierre Aubry



La secrétaire



Sylvette Grandchamp